

Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire

Distr. restreinte
5 mars 2025

Original : anglais et français

Comité permanent
Quatre-vingt-douzième réunion

Mise à jour sur les opérations du HCR dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

En 2024, la région Moyen-Orient et Afrique du Nord était aux prises avec divers conflits qui ont contribué à une augmentation significative du nombre de personnes déplacées de force. En fin d'année, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la région s'élevait à 3,2 millions de personnes, ce qui représente une augmentation de 22 % par rapport aux 2,8 millions enregistrés à la fin de l'année précédente. Le nombre de déplacés internes est resté stable - les nouveaux déplacements ayant été compensés par des retours - à environ 13 millions de personnes.

Les attaques israéliennes et les hostilités à Gaza ont continué d'aggraver l'instabilité dans la région. En fin septembre, l'intensification des frappes israéliennes au Liban a entraîné le déplacement d'environ 1,2 million de personnes, selon les autorités publiques. Auparavant, le conflit qui avait duré des mois avait provoqué le déplacement des civils des deux côtés de la frontière. Le 27 novembre 2024, un accord conclu avec Israël pour un cessez-le-feu de 60 jours est entré en vigueur, et le même jour, des groupes armés non étatiques ont lancé une offensive dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, qui a rapidement gagné tout le pays et a entraîné en fin de compte la chute du gouvernement. Les Syriens ont exprimé un optimisme prudent, et certains ont envisagé la possibilité de rentrer chez eux.

Dans le même temps, la guerre au Soudan a poussé un nombre accru de réfugiés soudanais vers l'Égypte et la Libye, tandis que la Mauritanie continue d'être affectée de façon significative par la détérioration de la situation au Mali. Après une décennie de conflit, la crise au Yémen demeure l'une des crises humanitaires les plus graves dans le monde.

Situation en République arabe syrienne

En décembre 2024, la chute du Gouvernement a marqué la 14^e année de la crise en République arabe syrienne. Les Syriens constituent la population de réfugiés la plus importante dans le monde, avec près de 5 millions de réfugiés enregistrés, vivant en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Türkiye. La crise politique en République arabe syrienne a été suivie par une autre crise majeure, à savoir l'arrivée de plus de 560 000 personnes fuyant le Liban, dont environ 350 000 Syriens qui ont traversé la frontière pour rentrer dans leur pays.

En fin 2024, les modes de déplacement à l'intérieur de la République arabe syrienne et à partir de celle-ci sont restés multidirectionnels, avec des imbrications. Plus de 7 millions de Syriens sont toujours des déplacés internes, et pourtant le désir de retourner en République arabe syrienne a beaucoup augmenté. Il ressort de l'enquête d'intention, effectuée en janvier 2025 par le HCR, que 27 % des réfugiés syriens dans la région ont exprimé le désir de retourner chez eux dans les 12 prochains mois, contre seulement 1,7 %

en 2024. Les retours volontaires des pays voisins ont également augmenté. S'appuyant sur les déclarations des gouvernements des pays d'accueil, les rapports publiés par des partenaires et les données de contrôle frontalier, le HCR estime que plus de 290 000 Syriens ont traversé la frontière pour retourner en République arabe syrienne entre le 8 décembre 2024 et le 21 février 2025.

Le conflit prolongé depuis des années a causé des ravages sur les infrastructures et l'économie du pays. Plus de 90 % de la population ont besoin d'une assistance humanitaire, tandis que la poursuite des affrontements entre les groupes armés, l'existence d'engins non explosés et des activités criminelles continuent de présenter des risques pour les opérations humanitaires et les personnes désireuses de retourner chez elles. Les frappes aériennes israéliennes sur des cibles en République arabe syrienne depuis le renversement de l'ancien régime et la présence continue de troupes dans la zone démilitarisée de la région frontalière du Golan ont davantage aggravé l'instabilité. Dans cet environnement incertain, le HCR a exhorté les États à respecter le droit des Syriens de demander l'asile et d'avoir accès au territoire pour ceux qui fuient le pays. Il est tout aussi primordial que la communauté internationale maintienne l'appui aux pays d'accueil qui abritent des millions de Syriens depuis des décennies, et qu'elle investisse aussi à l'intérieur de la République arabe syrienne en faveur de retours volontaires et durables.

Pour ce faire, le HCR a lancé le [cadre opérationnel de 2025 pour le retour volontaire des réfugiés et déplacés internes syriens](#), afin de soutenir un retour volontaire sûr et digne. Ce cadre permet de souligner l'importance de l'appui à la réintégration et à l'accès aux services essentiels. S'il est spécifique au HCR, il met l'accent sur la nécessité d'une coordination avec les pays d'accueil et d'autres parties prenantes afin de faciliter le processus de retour. Il fonctionne aux côtés du plan général pour la République arabe syrienne en cours d'élaboration par les Nations Unies et ses partenaires humanitaires.

En vue de répondre à l'évolution du contexte, le HCR a ajusté ses opérations en République arabe syrienne pour 2025. Conformément à l'approche de réponse durable, les priorités comprennent la protection, les abris, la fourniture des moyens de transport pour le retour, les interventions en espèces, les articles non alimentaires et les produits de première nécessité et la création des possibilités de moyens d'existence, avec un plaidoyer pour l'inclusion des personnes retournées dans les programmes de développement à plus long terme, afin de promouvoir la réintégration durable.

Situation en Iraq

L'Iraq se trouve à un moment charnière, à l'issue de trois décennies d'agitation politique et de conflit armé ayant eu de graves effets sur sa population et ses services publics. La fin ces dernières années des principales opérations militaires a contribué à une relative stabilité, favorisant le progrès vers un développement durable. Toutefois, les dynamiques sécuritaires complexes et les défis environnementaux, notamment la rareté de l'eau, persistent comme étant de graves obstacles. Le pays abrite plus d'un million de déplacés internes et plus de 330 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 90 % sont originaires de la République arabe syrienne. Environ 85 % des réfugiés résident dans la région du Kurdistan iraquien, tandis que la plupart des déplacés internes vivent dans des logements privés, en zones urbaines ou sur des sites informels. Le reste des 109 000 vivent dans 20 camps situés dans la région du Kurdistan iraquien.

En début 2024, le Gouvernement iraquien a annoncé sa décision de fermer les camps de déplacés internes qui restaient sur son territoire, avec des mesures d'accompagnement comme l'augmentation des subventions d'installation du ministère chargé des migrations et des déplacements, des initiatives de création d'emplois dans les régions d'origine et le financement pour la reconstruction et les indemnités.

Après le délai initial pour la clôture des camps à la mi-2024, le Gouvernement a mis en place un Haut Comité comprenant de hauts responsables du Gouvernement irakien et du gouvernement régional du Kurdistan. Cet organe a été chargé de mettre au point un plan humanitaire conjoint pour gérer les déplacements prolongés. C'est ainsi que trois camps, dont deux dans la ville de Sulaymaniyah et un à Erbil, ont été fermés entre 2024 et début 2025. Des discussions sont en cours sur le regroupement ou la fermeture des camps restants. Si beaucoup de déplacés internes ont exprimé le désir de retourner chez eux, certains ne peuvent ou ne veulent pas le faire à cause des circonstances personnelles ou des conditions prévalant dans leur région d'origine.

En 2025, le HCR maintiendra sa collaboration étroite avec ses homologues gouvernementaux à travers les cadres nationaux et locaux de solutions durables. Il continuera de plaider pour le droit des déplacés internes à prendre des décisions libres et éclairées sur leur avenir et apportera son appui à des solutions dignes et durables pour ceux restés dans des camps. En outre, il aidera les déplacés internes à obtenir des documents d'état civil, comme la carte nationale d'identité unifiée, et assurera ainsi leur inclusion dans les services publics et les systèmes publics de protection sociale.

Actuellement, plus de 200 000 réfugiés et demandeurs d'asile irakiens demeurent dans les pays voisins. Le HCR continuera de fournir de l'assistance juridique, des services de protection et des espèces pour leurs besoins essentiels. Il travaillera aussi en collaboration avec les gouvernements des pays d'accueil et ses partenaires pour promouvoir la protection communautaire et renforcer l'accès aux services nationaux. Il veillera à ce que les réfugiés irakiens puissent vivre dignement pendant la recherche de solutions durables.

Afrique du Nord

En 2024, la plupart des demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR en Afrique du Nord étaient originaires du Soudan (81 %), suivis de ceux du Mali (9 %) et de ceux de la République arabe syrienne (3 %).

Des mouvements secondaires de réfugiés et de demandeurs d'asile vers l'Afrique du Nord et à l'intérieur de celle-ci, ainsi qu'à travers la mer Méditerranée vers l'Europe, ont persisté avec constamment des pertes en vies humaines le long de ces itinéraires. Malgré une baisse de 20 % des arrivées en Italie en provenance de Libye et une réduction de 80 % des arrivées en provenance de la Tunisie, les traversées en Espagne à travers la mer Méditerranée ont augmenté de 6 %, tandis que les arrivées dans les îles Canaries ont augmenté de 17 %. Le HCR et ses partenaires ont collaboré avec les personnes en déplacement pour sensibiliser aux risques des mouvements secondaires irréguliers, ont fourni des informations sur les moyens alternatifs de protection et d'assistance et ont amélioré la collecte de données afin de mieux comprendre les facteurs des déplacements. Par ailleurs, le HCR travaille avec les autorités et ses partenaires pour appliquer l'approche axée sur les itinéraires afin d'assurer l'accès à la protection et aux solutions le long des principales routes.

L'**Égypte** est devenue le principal pays d'accueil des réfugiés soudanais fuyant le conflit en cours. Depuis avril 2023, le HCR a enregistré 539 000 réfugiés soudanais, ce qui porte le total à 654 000, et la population globale des réfugiés à 924 000. En décembre 2024, le Gouvernement égyptien a adopté une nouvelle loi sur l'asile. Le HCR travaille avec les autorités pour soutenir sa mise en œuvre et faciliter la transition vers un système d'asile dirigé par le gouvernement. En outre, l'opération est dans le processus de transition du service d'assistance téléphonique Infoline à la mise en place d'un centre de contact interinstitutions pour les réfugiés en Égypte, dont le but sera de fournir aux réfugiés des informations exactes en temps réel ainsi que des services d'orientation.

La **Mauritanie** abrite actuellement environ 278 000 réfugiés et demandeurs d'asile, ce qui représente une augmentation de 65 % par rapport à 2023. La majorité de ces personnes vivent dans la région de Hodh Chargui, dont 114 000 réfugiés dans le camp de Mbera et

143 190 nouveaux arrivants du Mali, installés hors du camp. En 2025, le HCR continuera de travailler en collaboration avec le Gouvernement mauritanien pour l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux.

À fin 2024, la **Libye** abritait 277 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 73 % étaient des Soudanais, 10 % des Syriens et 9 % des Erythréens. Le HCR fournit la protection et l'assistance vitale dans les centres communautaires de jour, les lieux de détention et les points de débarquement. Il dirige la coordination de la réponse interinstitutions aux besoins des réfugiés soudanais dans l'est du pays. Il recherche aussi des solutions durables pour les réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables, exposés à des risques, et soutient leur relocalisation à travers le mécanisme de transit d'urgence au Rwanda, le corridor humanitaire vers l'Italie, la réinstallation et les voies complémentaires dans des pays tiers. En 2024, 1 500 personnes avaient été relocalisées à travers ces mécanismes.

En **Algérie**, le HCR apporte, en collaboration avec ses partenaires, de l'appui aux réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf. Il a aussi fourni de l'assistance à environ 12 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés dans le pays. Par ailleurs, le Gouvernement a continué d'élargir l'accès aux services nationaux d'éducation et de santé en faveur des deux catégories de population.

Le HCR a enregistré 18 000 réfugiés et demandeurs d'asile au **Maroc**, où il procède à l'enregistrement et à la détermination du statut de réfugié ; fournit l'assistance juridique et l'aide au logement ; favorise l'inclusion dans les services nationaux d'éducation, de santé et de protection sociale. En 2024, les efforts de collaboration étroite avec le Ministère des affaires étrangères et le Haut-Commissaire au plan ont permis l'inclusion des réfugiés, en tant que groupe cible dans le recensement national au Maroc, étape essentielle vers l'amélioration de la collecte des données et de la fourniture des services.

La **Tunisie** abrite environ 12 600 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR. L'organisation plaide pour la reprise de l'enregistrement et de la détermination du statut des réfugiés pour les nouveaux arrivants, ainsi que pour l'adoption d'un système national d'asile.

Pays du Conseil de coopération du Golfe

Les activités de mobilisation de ressources se poursuivent dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, ayant permis à décembre 2024 de collecter dans les secteurs public et privé 101 millions de dollars E.-U.

Yémen

Une décennie de conflit a fait de la crise au Yémen l'une des crises humanitaires et de protection les plus prolongées et complexes dans le monde, avec 19,5 millions de personnes, c'est-à-dire près de la moitié de la population, ayant besoin d'une assistance humanitaire. En 2024, 4,5 millions de personnes sont restés déplacés à l'intérieur du pays qui continuait d'abriter plus de 60 000 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement originaires d'Éthiopie et de la Somalie. En outre, de graves inondations, qui ont eu lieu en 2024 pendant la saison pluvieuse, ont affecté 100 000 familles, aggravant les défis liés aux abris, aux infrastructures et à la protection. Les conditions aux plans économique, politique et sécuritaire ont continué de se détériorer en 2025. La détention du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, associée à de graves restrictions sur les opérations humanitaires, est restée une préoccupation majeure.

Les principales priorités en 2025 consistent notamment à fournir de l'assistance juridique et l'accès aux documents d'état civil, en plus de l'assistance en espèces et en nature comme outil essentiel de protection. L'opération fournit aussi des produits de première nécessité ainsi que des abris d'urgence, et met en œuvre des projets à impact rapide pour satisfaire les besoins urgents.

En tant qu'unique organisation internationale répondant aux besoins de protection des réfugiés au Yémen, le HCR continue de chercher si possible des solutions durables. Si les solutions à grande échelle demeurent limitées, le programme d'assistance aux retours spontanés permettra de faciliter en 2025 le retour d'environ 1 300 réfugiés et demandeurs d'asile somaliens, après les 1 146 retours par bateau de 2024.

B. Progrès et défis par domaine d'impact en 2024 et plans mis à jour pour 2025

Créer un environnement de protection favorable

En 2024, le HCR a enregistré plus de 627 000 personnes, ce qui représente une augmentation de 94 % par rapport à 2023, surtout due au conflit au Soudan. Pour faire face à cette augmentation en 2025, l'opération du HCR en Égypte mettra à niveau son outil de rendez-vous pour l'enregistrement qui permet aux nouveaux arrivants de solliciter en ligne un rendez-vous au HCR, ce qui réduit le délai de réponse. De même en Iraq, une plate-forme pilote de portail numérique sera lancée. Elle est conçue comme un point d'entrée permettant aux personnes déplacées de force ou apatrides d'avoir accès à l'information, de se procurer des services et d'avoir une communication dans les deux sens avec le HCR.

Le HCR continue de procéder à la détermination du statut de réfugié dans les pays de la région. Il améliore l'efficacité par des stratégies adaptées et des approches de traitement des dossiers. Afin d'améliorer les cadres juridiques et politiques de protection, il collabore activement avec les homologues nationaux et d'autres parties prenantes pour développer les capacités des autorités civiles et militaires en matière de protection et du droit international relatif aux réfugiés. En 2025, l'appui se poursuivra dans les pays qui développent les systèmes nationaux d'asile.

En outre, par des orientations-pays objectives et à jour, le HCR continuera de soutenir les décideurs en matière d'asile. En décembre 2024, il a publié sa [position sur les retours en République arabe syrienne](#). Il envisage de publier en 2025 des orientations-pays à jour afin de mettre en lumière les risques émergents de protection.

Le HCR est engagé à s'attaquer à l'apatridie au moyen de l'aide juridique, de l'appui à la délivrance de documents d'état civil, du renforcement des capacités et du plaidoyer. En 2024, il a en particulier soutenu la Ligue des États arabes dans la [Déclaration arabe sur l'appartenance et l'identité juridique](#). Il œuvrera pour son opérationnalisation en 2025.

Préserver les droits fondamentaux dans des milieux sûrs

En septembre 2024, la Ligue des États arabes a prorogé la [Stratégie 2019–2024 pour la protection des enfants en situation d'asile dans la région arabe](#), montrant ainsi la détermination des États membres à respecter les droits des enfants et à remédier aux vulnérabilités spécifiques des enfants déplacés, à travers des actions collectives et soutenues et l'engagement politique à long terme. En outre, l'appui technique à la prévention du mariage de l'enfant a été fourni, avec un accent sur l'enseignement secondaire comme principal outil de prévention et des efforts dirigés vers le renforcement des systèmes éducatifs, la sensibilisation communautaire et la promotion des politiques permettant de s'attaquer aux causes profondes du mariage précoce.

Afin de lever les obstacles à l'éducation pour les enfants déplacés de force ou apatrides, le HCR continue de plaider pour des politiques inclusives et pour le renforcement des systèmes éducatifs nationaux. En Iraq, la mise en œuvre de la politique d'intégration des réfugiés en matière d'éducation, conçue par le gouvernement régional du Kurdistan avec l'appui d'organismes des Nations Unies, a contribué à une augmentation significative des inscriptions, qui sont passées de 50 % pour l'année scolaire 2018-2019 (avant

l'application de la stratégie) à 73 % pour l'année scolaire 2022-2023, avec d'autres gains attendus¹. À travers la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, environ 580 000 personnes devraient bénéficier des programmes d'éducation en 2025.

La prévention et la lutte contre les violences sexuelles et de genre, ainsi que l'atténuation des risques y relatifs, constituent les principales priorités. En 2025, environ 450 000 personnes devraient bénéficier des programmes spécialisés de lutte contre les violences liées au genre à travers la région. Toutefois, les conflits, la traite d'êtres humains et la détérioration des conditions socio-économiques ont accru les risques, au moment où la rareté des ressources et des services laisse beaucoup de victimes et de personnes exposées sans un appui approprié. La stigmatisation des victimes de violences liées au genre et les problèmes d'égalité entre les sexes ont davantage limité l'efficacité des programmes, tandis que les obstacles juridiques, les normes socioculturelles et l'absence de statut juridique pour beaucoup de réfugiés et demandeurs d'asile continuent de les empêcher de dénoncer et d'avoir un accès sûr aux services. En réponse, le HCR accordera la priorité en 2025 aux efforts de prévention et de lutte contre les violences liées au genre.

Responsabiliser les communautés et assurer l'égalité entre les sexes

Le HCR demeure engagé à responsabiliser les communautés, à améliorer la cohésion sociale et à veiller à une participation significative des personnes déplacées de force ou apatrides et d'autres populations affectées à la prise des décisions affectant leurs vies. Afin de renforcer la protection communautaire, la localisation et la responsabilité, les outils de redevabilité envers les populations affectées du Moyen-Orient et Afrique du Nord ont été publiés pour guider le HCR et ses partenaires dans la conception et la mise en œuvre de réponses efficaces et responsables. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres parties prenantes, le HCR a aussi mis en place une plate-forme régionale interinstitutions de redevabilité envers les populations affectées en vue d'améliorer la coordination. Il a aussi accordé des subventions spéciales à des organisations communautaires d'appui aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap.

En 2025, le HCR poursuivra la promotion des solutions numériques et des canaux de communication bidirectionnels par le renforcement de la participation communautaire et l'amélioration de l'analyse de protection axée sur des preuves. Le réseau communautaire de protection pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord continuera de jouer un rôle central dans la promotion de la responsabilisation, du leadership et de la coordination avec les communautés et des organisations dirigées par des réfugiés, des jeunes et des femmes, accompagnée par un appui financier et technique ciblé pour les organisations communautaires.

Promouvoir le droit à la nationalité demeure une priorité essentielle dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord où, dans 12 pays, les femmes n'ont toujours pas le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes. En 2024, le HCR a coorganisé plusieurs dialogues multipartites ayant permis aux principaux acteurs de partager les bonnes pratiques et d'identifier les mesures concrètes de promotion des réformes politiques et juridiques sur cette question.

Trouver des solutions

En 2024, le HCR a présenté les cas de plus de 26 305 réfugiés de la région pour la réinstallation, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 2023. Toutefois, les quotas de réinstallation devront beaucoup diminuer en 2025 à cause des changements de priorité. Le HCR continuera de renforcer les mécanismes d'identification afin de veiller à ce que les plus vulnérables aient accès aux possibilités de réinstallation. Par

¹ Les statistiques pour l'année scolaire 2023-2024 seront publiées en avril 2025.

ailleurs, les efforts porteront sur la préservation du processus de réinstallation par le renforcement des mesures de contrôle et de responsabilité.

Pour élargir l'accès aux voies complémentaires en 2024, le HCR a mis en place des structures locales de coordination permettant d'étendre les réseaux, d'inventorier les services et d'améliorer les échanges d'informations. Des bailleurs de fonds privés ont été mis en relation avec des partenaires sur le terrain afin de soutenir les initiatives de développement des compétences chez les réfugiés. En 2025, le HCR procédera à l'inventaire des compétences dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et en Afrique du Nord afin d'éclairer les efforts de plaidoyer en faveur de l'élargissement des options de voies de compétences pour les réfugiés.

Partenariats stratégiques

En 2024, le HCR a continué d'étendre la collaboration pour le développement, de renforcer l'inclusion dans les systèmes nationaux, de promouvoir l'autonomie et de renforcer les partenariats conformément au Pacte mondial sur les réfugiés et aux engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés. Une capacité accrue en matière de protection sociale et une analyse économique lui ont permis d'exploiter les partenariats transactionnels et la collaboration stratégique, surtout dans le cadre du Centre commun de données Banque mondiale-HCR, pour contribuer à une élaboration des politiques et à un engagement des pouvoirs publics axés sur des preuves.

En collaboration avec la Banque mondiale et les États membres, avec l'appui du Centre commun de données, le HCR identifie les possibilités d'inclusion des personnes déplacées de force ou apatrides dans les statistiques nationales. En collaboration avec la Banque mondiale et les bureaux nationaux de la statistique, les opérations du HCR en Iraq, en Mauritanie et au Yémen ont obtenu en 2024 des financements du Centre commun de données. C'est ainsi que les réfugiés ont été inclus dans l'évaluation nationale de la pauvreté de 2024 en Iraq ; les déplacés internes dans l'évaluation nationale de la pauvreté au Yémen de 2025 ; et les réfugiés dans l'enquête sur la main-d'œuvre de 2025 en Mauritanie. En outre, le HCR et la Banque mondiale ont publié en juin 2024 deux rapports sur la Jordanie et le Liban présentant un bilan socio-économique détaillé, cadrant avec les statistiques nationales.

L'inclusion des populations déplacées de force ou apatrides dans les statistiques nationales est essentielle pour assurer leur accès aux systèmes nationaux, éviter les structures parallèles inefficaces et fournir une assistance équitable aussi bien aux communautés déplacées qu'aux communautés d'accueil. Elle permet aussi d'obtenir les données nécessaires pour concevoir des programmes ciblés de développement pour les groupes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les enfants, les femmes et d'autres personnes ayant des besoins spécifiques.

En 2025, le HCR continuera de renforcer les partenariats stratégiques avec les principales parties prenantes afin de satisfaire les besoins croissants. L'accent sera principalement mis sur l'exécution des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés et sur l'évaluation des progrès réalisés en préparation de la Réunion de hauts responsables. Il sera aussi essentiel de renforcer la collaboration avec les organisations régionales et les réseaux de la société civile afin d'assurer le suivi du Forum mondial sur les réfugiés.

C. Informations financières

En octobre 2024, le Comité exécutif a approuvé le budget de 2025 évalué à 2 122,3 millions de dollars E.-U. pour la région. Ce chiffre est inférieur au budget initial de 2024 évalué à 2 341,8 millions de dollars E.-U., ce qui représente une diminution de 9 % due à une baisse générale des budgets. En raison des développements ayant eu lieu en décembre 2024 au Moyen-Orient et de l'établissement de budgets supplémentaires (pour le Liban

et la République arabe syrienne), le budget de 2025 pour la région s'élève actuellement à 2 478,4 millions de dollars E.-U., ce qui représente une augmentation de 16,8 % par rapport au budget initial approuvé par le Comité exécutif. La répartition des besoins en 2025 par domaine d'impact se présente ainsi qu'il suit : « répondre : préserver les droits fondamentaux dans des milieux sûrs » : 1 579,8 millions de dollars E.-U. ; « protéger : créer un environnement de protection favorable » : 415,4 millions de dollars E.-U. ; responsabiliser : « responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes » : 289,9 millions de dollars E.-U. » ; et « résoudre : trouver des solutions » : 193,2 millions de dollars E.-U.

Au 31 janvier 2025, 11 % des besoins financiers de la région pour 2025 étaient financés, compte tenu de l'allocation indicative des contributions non affectées et légèrement affectées.